



Question sur mon Contrôle d'alcoolémie

Par **2NY**, le **31/08/2013** à **19:02**

bonjour

Je me suis fait arrêté le 31/08/2013 à 00H35 j'ai soufflé dans le ballon qui est ressorti positif, il mon donc conduit au poste pour soufflé dans l'éthylomètre 1° contrôle a 00H55 avec 0,66 d'air expiré 2° contrôle a 1H00 avec 0,67 d'air expiré sur mon avis de rétention du permis de conduire une faute d'orthographe dans le nom de ma rue mais il y a aussi en partie 9 (clôture) il est marqué que l'heure de l'interdiction de conduire effective est a 00H25 et sur le 2° feuilles il est précisé que je doit me présenté avant le 06/01/2013 à 23H20 pour me notifiée la mesure de préfectorale, je vous demande donc si toute cette procédure est dans les règle je vous remercie tous de vos réponses. [smile17]

Par **youris**, le **31/08/2013** à **19:39**

bjr,

en règles générales des erreurs de "plume" ne rendent pas nulle la procédure.

si vous voulez la contester, seul un avocat connaissant votre dossier, pourra vous conseiller.

cdt

Par **2NY**, le **31/08/2013** à **19:48**

merci pour votre réponse cela veux dire que c'est mort...